

CONSEIL D'APPUI A LA REALISATION
DES CONTRATS DE PARTENARIAT

CARPA

SUPPORT COUNCIL FOR THE REALIZATION
OF PARTNERSHIP CONTRACTS

AN INNOVATION OF



FUNDED BY
PPIAF
Public-Private Infrastructure Advisory Fund

CP3P
CERTIFIED PPP
PROFESSIONAL

TRAINING
ORGANIZATION
ACCREDITED BY
APMG
International

PROGRAMME DE FORMATIONS 2026



1. PRÉSENTATION DU CARPA

Le Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat Public Privé (CARPA) est l'organisme expert du Gouvernement camerounais en matière de Contrat de Partenariat Public Privé (PPP). Prévu par la Loi N°2006/012 du 29 décembre 2006 fixant régime général des contrats de partenariat, et créé par décret n°2008/035 du 23 janvier 2008 qui en fixe l'organisation et le fonctionnement, le CARPA a principalement pour mission de contribuer par son expertise, au développement des infrastructures et à l'amélioration de la qualité du service public. Il est à ce titre chargé, entre autres, (i) de la promotion et de la vulgarisation du régime camerounais des PPP, (ii) de la formation des acteurs publics et privés, (iii) du développement de l'expertise nationale en matière de PPP, (iv) et de la veille en matière d'innovation sur les modes de gestion des projets publics dans le cadre d'un PPP. Placé sous la tutelle technique du Ministère de l'économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), le CARPA a, depuis 2009, accompagné les acteurs publics dans l'évaluation de 86 projets, ayant abouti à la conclusion d'une trentaine de contrats PPP, pour un montant cumulé de près de 3000 milliards F CFA.

Dans le cadre des formations, le CARPA a renforcé les capacités de plusieurs responsables du secteur public incluant des administrations centrales, des entreprises et établissements publics, et des CTD.

Depuis 2022 le CARPA a développé la formation préparatoire à la Certification Internationale en PPP « **Certified PPP Professional** » (**CP3P**) dont l'examen est organisé par APMG International basé à Londres en Angleterre. A ce jour, près d'une centaine de responsables du secteur public sont certifiés CP3P Niveau 1.

Depuis le 25 octobre 2025, le CARPA est officiellement agréé comme **CP3P Accredited Training Organization** c'est-à-dire, Organisme accrédité des formations de la Certification Internationale en PPP de APMG International, devenant ainsi la première et unique Unité PPP dans le monde, agréée comme organisme de formation APMG International.

Aussi, fort de cette reconnaissance, et en vue de constituer et de consolider une expertise nationale de haut niveau en matière de PPP, le CARPA vous propose ci-dessous, pour l'année 2025, son programme de formations à la Certification Internationale en PPP.

2. OFFRE DE FORMATIONS 2026

Le programme de formations préparatoires à la Certification Internationale en PPP, pour le compte de l'année 2026 est le suivant :

Niveau de formation	Session	Durée	Lieu	Prix par participant
Foundation ou niveau I	Du 04 au 08 mai	05 jours	Douala	1 500 000 FCFA TTC
	Du 06 au 10 juillet	05 jours	Mbankomo	1 500 000 FCFA TTC
	Du 12 au 16 octobre	05 jours	Ebolowa	1 500 000 FCFA TTC
Preparation ou niveau I	Du 17 au 28 août	10 jours	Ebolowa	2 500 000 FCFA TTC
Execution ou niveau II	Du 02 au 13 Novembre	10 jours	Douala	2 500 000 FCFA TTC

3. PRÉSENTATION DE LA CERTIFICATION INTERNATIONALE CP3P

La Certification Internationale en PPP « **Certified PPP Professional** » (**CP3P®**), est promue par la Banque Asiatique de Développement (BAD), la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), la Banque Islamique de Développement (BID), la Banque Interaméricaine de développement (IDB), le Fonds multilatéral d'investissement (MIF), le Groupe de la Banque mondiale (GBM) et est en partie financée par la Facilité de conseil en infrastructures publiques-privées (PPIAF). La certification est gérée par APMG INTERNATIONAL basé à Londres, qui en organise l'examen.

Le titulaire de cette certification est reconnu dans le monde entier comme **Certified Public Private Partnerships Professional (CP3P)**, c'est-à-dire **Expert PPP**.

Préalablement à l'atelier de formation, les participants recevront la documentation à lire.

Les formations sont préparées et animées par des Experts PPP chevronnés, eux-mêmes pleinement certifiés CP3P.

Le coût de la formation sus indiqué couvre toutes les charges y compris les droits d'examen (vouchers), à l'exclusion des frais d'hébergement des participants.

4. JUSTIFICATION DE LA FORMATION

Le Partenariat Public-Privé (PPP) constitue, au sens large, un mode de collaboration entre une autorité publique et un ou plusieurs prestataires privés, pour financer, concevoir, construire ou réhabiliter, exploiter et maintenir, pendant une durée dépendant de la durée d'amortissement des investissements, des infrastructures publiques relevant de différents domaines d'activités socioéconomiques (transports, énergie, santé, éducation, services municipaux, etc.). La complexité inhérente à cet outils juridique et financier, impose le développement des capacités élevées des acteurs publics et privés, afin notamment de garantir des contrats équilibrés et respectueux des intérêts de chacune des parties.

Dans sa Stratégie Nationale de Développement (SND30) récemment adoptée, le Gouvernement camerounais prévoit un ensemble de grands projets d'infrastructures d'un montant de 37 500 milliards F CFA pour la présente décade 2020-2030. La plupart de ces projets seront réalisés en mode PPP. Il est donc important pour les acteurs publics et privés appelés ou intéressés à intervenir dans ce vaste programme d'investissement à quelque titre que ce soit, de bien se former sur la technique des PPP, afin de saisir cette niche d'opportunités.

La présente formation est donc l'occasion de se doter d'une expertise de haut niveau dans un domaine extrêmement complexe, mais prometteur.

5. MODALITÉS D'INSCRIPTION ET PERSONNES À CONTACTER

Fiche d'inscription : disponible en ligne sur le site du CARPA : www.ppp-cameroun.cm; ou au CARPA sis à Bastos, à côté de l'Ambassade de Russie.

Lieu de paiement : compte bancaire du CARPA ouvert à ACCESS BANK CAMEROUN PLC n° :10041 00008 00801100137 96 / ou paiement direct auprès de l'Agent Comptable du CARPA.

Personne à contacter :

➤ **EKOMAN EKOMAN Jean Noël**, Coordonnateur du Secrétariat Technique;

✉ jeannoel.ekoman@carpa-cm.com

☎ +237 699 98 45 70

Nombre maximum de participants par session : 50

Public cible :

- Cadres des Administrations publiques centrales, des entreprises et établissements publics;
- Cadres des Collectivités Territoriales Décentralisées;
- Avocats d'affaires; Banquiers;
- Conseils en structuration et négociation des contrats des grands projets d'infrastructures;
- Autres professionnels du secteur privé intéressés par les PPP;

Le programme détaillé de la formation : à communiquer ultérieurement.

Tél. : (+237) 621 60 26 00
Boulevard de l'URSS
BP : 33745 - Yaoundé
Site web : ppp-cameroun.cm
Email : info@carpa-cm.com